

Communiqué

du 10 mars 2011



Concurrence déloyale : la Chambre de métiers aux côtés des taxis

Suite à la manifestation du 1^{er} mars à Avignon, organisée par les taxis pour dénoncer les compagnies de transport low cost, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA 13) convie des parlementaires du département le jeudi 17 mars à 10h*. Ils échangeront avec les Organisations professionnelles représentatives du métier sur la façon dont cette concurrence déloyale peut être portée devant l'Assemblée Nationale.

La profession de taxi menacée

Les artisans taxis doivent depuis le début de l'année faire face à une concurrence déloyale de poids : le transport de personnes par des véhicules de tourisme. Cette activité n'est pas soumise aux mêmes contraintes et aux mêmes obligations que les artisans taxis.

Au travers de ce métier en danger, c'est à nouveau l'artisanat et ses valeurs qui sont bafoués. Des valeurs comme le professionnalisme, la sécurité des personnes, la qualité, la proximité... La CMA 13 et son Président André Bendano défendent une fois de plus les artisans menacés.

La Chambre de métiers réagit

Afin de porter plus haut le débat sur les compagnies low cost de transport, la CMA 13 a décidé de réunir l'ensemble des représentants des Organisations professionnelles représentatives du métier de taxi ainsi que des parlementaires du département le jeudi 17 mars à 10h. Cette réunion sera l'occasion de chercher ensemble des solutions et de porter ce combat devant l'Assemblée nationale pour contrer au mieux les dérives réglementaires et commerciales auxquelles ces artisans sont confrontés.

* 5 boulevard Pèbre 13008 Marseille

Contact presse : Marge Vandendries
Tél. : 04.91.32.24.76 - Port. : 06.71.84.48.39
Mail : mvandendries@cm13.org
www.cma13.fr

